



Bordeaux, le 22 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Démarrage des travaux de désamiantage du Signal à Soulac-sur-Mer

Conformément au calendrier fixé à l'automne dernier par le préfet de la Gironde, Didier LALLEMENT, les travaux de désamiantage de l'immeuble du Signal à Soulac-sur-Mer débuteront le 25 février 2019 pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

La réalisation de cette opération sera encadrée par :

- une surveillance quotidienne de la dune afin de vérifier la stabilité du bâtiment. En cas d'érosion constatée, le chantier sera immédiatement suspendu et l'entreprise missionnée pour ré-ensabler le pied de dune interviendra sans délais pour procéder au rechargement de la plage ;
- les dispositions du code du travail sur le désamiantage avec notamment des analyses d'air menées pour chacune des phases (état initial, analyses sur opérateurs, analyses environnementales et état final) et une intervention qui se fera en zone confinée en dépression pour éviter tout risque de fuites de fibres d'amiante dans l'environnement.

Les déchets amiantés seront conditionnés en double sac étanche avant leur évacuation vers des décharges agréées.

Le coût des travaux est évalué à 1 M€ et sera intégralement financé par l'État.

Ces travaux interviennent après ceux menés en septembre dernier qui avaient permis de conforter la dune par un apport de sable et de mettre le bâtiment en sécurité afin de permettre l'intervention de l'entreprise DI Environnement, chargée du désamiantage, dans les conditions de sécurité requises ; l'immeuble menaçant de s'effondrer sur le domaine public maritime.